

ORGANISATION RÉGION DE L'EST (CADETS)

Référence : OOF 1.0.1

GÉNÉRALITÉS

1. La présente ordonnance complète la référence, avec certains détails particuliers à la région de l'Est.

BUT

2. Le but de cette ordonnance est de décrire l'organisation de la région de l'Est (Cadets) et d'amplifier les renseignements contenus à la référence.

COMMANDEMENT ET CONTRÔLE

3. Vous trouverez l'organisation de l'Unité régionale de soutien aux cadets (Est) décrite aux annexes A et B.

4. Le cmdt de l'URSC Est est l'officier responsable des activités de cadets auprès du G Cmdt du Secteur du Québec de la Force terrestre. Il assume ses responsabilités par l'intermédiaire du chef d'état-major (CEM), lequel coordonne les activités des corps de cadets et de leur détachement respectif.

5. Le Commandant d'un Corps de cadets assume la gestion et supervise les activités dans son corps de cadets. Il répond de ses responsabilités devant le cmdt de l'URSC Est par l'intermédiaire du CEM.

6. Les commandants des établissements autres que les CC/Esc sont responsables devant le cmdt de l'URSC Est de la gestion de leur organisation.

ORGANIZATION CADETS EASTERN REGION

Reference: CFOO 1.0.1

GENERAL

1. This order completes the reference with details specific to Eastern Region.

AIM

2. The aim of this order is to describe the organization of the Cadets Eastern Region and amplify the contents of the reference above.

COMMAND AND CONTROL

3. The organization of the Regional Cadet Support Unit (Eastern) is detailed at Annexes A and B.

4. The RCSU Eastern CO is responsible, to the Comd LFQA for all cadets matters. He assumes his responsibilities through the Detachment Chief of Staff (COS) who coordinate all cadets activities within their detachment.

5. The Commanding Officer of a Cadet Corps supervises the activities of his cadet Corps. He reports to the RCSU Eastern CO through the COS.

6. The Commanding Officers of establishments other than CC/Sqn are responsible to the RCSU Eastern CO for managing their organizations.

SERVICES DE SOUTIEN

7. Les services de soutien fournis au CC/Esc par les garnisons sont tels que décrits à la référence. Les CC/Esc feront leurs demandes par l'intermédiaire des détachements de Cadets.

BPR : OEM3 Admin

Publiée le 1^{er} novembre 1997

Révisée : août 2003

Annexes

Annexe A Organigramme – Unité régionale de soutien aux cadets (Est)

Annexe B Organigramme – Unité régionale de soutien aux cadets (Est) – Détachements

SERVICES SUPPORT

7. The support services provided to the CC/Sqn by support the garrisons are described at reference. The CC/Sqn shall submit their requests through the Cadet Detachments.

OPI: SO3 Admin

Issued 1 November 1997

Reviewed : August 2003

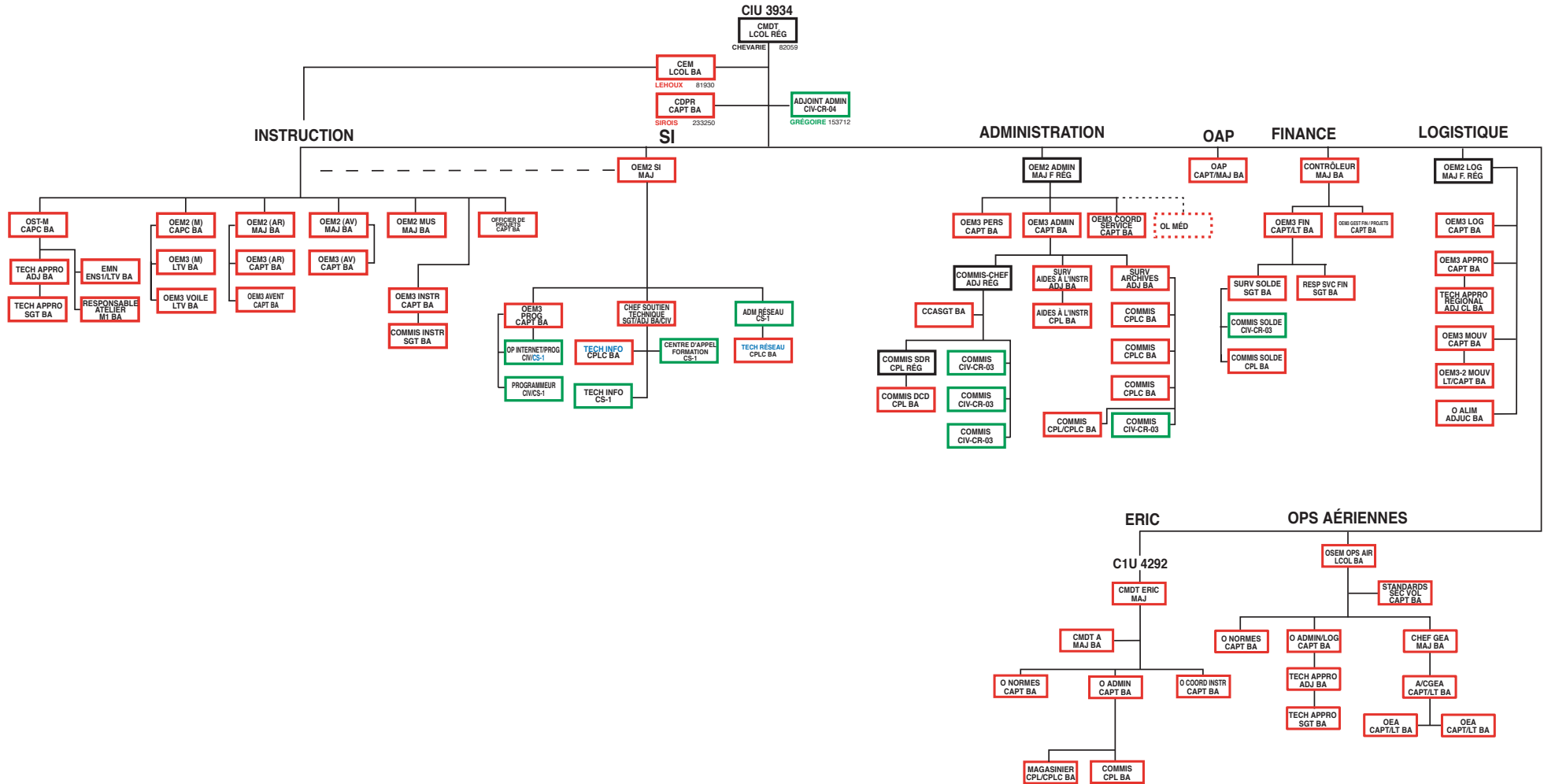
Annexes

Annex A Organization Chart – Regional Cadet Support Unit (Eastern)

Annex B Organization Chart – Regional Cadet Support Unit (Eastern) – Detachments

ORGANIGRAMME

UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (Est)
REGIONAL CADET SUPPORT UNIT (Eastern)



ORGANIGRAMME

UNITÉ RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX CADETS (Est) - DÉTACHEMENTS
REGIONAL CADET SUPPORT UNIT (Eastern) - DETACHMENTS

